

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
10	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 07 mai 2018	
<b><u>Date d'affichage de la convocation:</u></b> 07 mai 2018	
<b><u>Date d'affichage du compte-rendu:</u></b> 22 mai 2018	

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD

**Excusée :** Emmanuelle LAURENT, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU (pouvoir à Claude BOISDRON), Sébastien COLMAN, Pierre NION (pouvoir à Patrick PLANTIER).

**Secrétaire de séance :** Pierre-Alexandre BRODSKY

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**Délégations communautaires :**

**Comité développement économique :** Le comité travaille sur l'organisation d'une réunion d'information le 13 juin avec les entreprises implantées sur Benais et Restigné.

**Délégations syndicales :**

**SMIPE :** Prochainement, une réunion sera organisée avec le SMIPE afin d'évoquer le projet d'agrandissement de la déchetterie de Benais.

**Commissions municipales :**

**Commission bâtiment :** Travaux de ravalement de façade (cantine, local, salle de Conseil, logements) : Trois offres ont été reçues à l'issue de la procédure adaptée de marché public le 07 mai dernier. La commission se réunira lundi 28 mai à 16h30 afin de les analyser. L'entreprise devra être retenue par le Conseil municipal lors de sa séance du 04 juin afin d'envisager un démarrage rapide des travaux.

**Commission affaires scolaires :** 4.380 tonnes de papier ont été récoltées dans le point d'apport mis à disposition par le SMIPE à l'école. Le gain correspondant est de 153.50 € au profit de la coopérative scolaire de Benais. La Municipalité remercie toutes celles et ceux ont contribué à ces bons résultats.

**Commission association :** Les membres de la future association « Le petit café » travaillent sur la rédaction des statuts. La prochaine réunion aura lieu le 22 mai dans le hall de la salle des fêtes.

Le projet de convention de mise à disposition du local de l'ancien bureau de poste sera soumis à délibération du Conseil Municipal.

Commission fêtes et cérémonies : Christian SOUCHU a participé à une réunion d'information sur « Festi jazz », festival de jazz organisé en janvier dans plusieurs communes de la Communauté de communes (Bourgueil, Saint Patrice...) afin de recenser les communes qui pourraient être susceptibles d'accueillir des concerts.

Organisation du 13 juillet 2018 : La commission va se réunir très prochainement pour travailler le projet. Le Conseil réfléchit à sa participation ou non aux journées du patrimoine 2018.

Commission viticulture : Un courrier adressé par le syndicat des vins de Bourgueil aux communes rappelle le problème posé par l'eutypiose et le fait que malheureusement même si la plupart des propriétaires ou exploitants de vignes respectent la réglementation, certains ne le font pas et que cela pose problème. Le syndicat demande que les communes fassent appliquer l'arrêté préfectoral sur la lutte contre l'eutypiose. Madame le Maire propose de réunir l'ensemble des vignerons du village pour évoquer ce sujet avec eux le mardi 12 juin à 20h30 en salle du conseil.

Comité consultatif action sociale : Le comité s'est réuni pour préparer l'organisation du goûter avec les aînés et du repas de la cordialité.

**01 : D2018-18 :**                    **CHANGEMENT DE STATUTS DU SITS**  
Vote Pour :    12            Vote Contre :    00            Abstention :    00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,  
Vu la délibération du Comité syndical du SITS du Pays de Rabelais en date du 10 avril 2018 acceptant la modification des statuts,  
Considérant l'entrée de la commune de Chouzé sur Loire dans la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
Considérant la reprise de la desserte des deux collèges de Bourgueil par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Vu** les statuts du SITS,  
**Vu** la délibération du Comité syndical du SITS du 10 avril 2018,  
**APPROUVE** la modification des statuts et notamment la nouvelle rédaction des articles 1 et 2.

**02 : D2018-19 :**                    **DROIT DE PREFERENCE SUR PARCELLE D 1538**  
Vote Pour :    12            Vote Contre :    00            Abstention :    00

Vu l'article L331-24 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »  
Vu le courrier reçu le 29 mars 2018, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section D numéro 1538.  
Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**RENONCE A EXERCER** son droit de préférence sur la parcelle cadastrée Section D Numéro 1538.

**03 : D2018-20 :**

**DROIT DE PREFERENCE SUR PARCELLE ZC 110**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu l'article L331-24 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »

Vu le courrier reçu le 29 mars 2018, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section ZC numéro 110.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**RENONCE A EXERCER** son droit de préférence sur la parcelle cadastrée Section ZC Numéro 110.

**04 : D2018-21 :**

**INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil qu'en cas de changement de comptable du Trésor une nouvelle délibération relative à l'indemnité de Conseil doit être prise,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DEMANDE** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

**ACCORDE** une indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

**PRECISE** que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Christine GENEVE, Receveur municipal.

**05 : D2018-22 :            TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu l'article L 2122-21 et L 2122-22 du CGCT,

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la restitution du local accueillant le bureau de poste, il est nécessaire de procéder à des travaux de remises aux normes et d'embellissement.

Les devis reçus ont été analysés par la commission :

- Peinture (plafonds, murs, boiseries et menuiseries), Plâtrerie - Isolation (création de faux plafonds, isolation des murs mitoyens, habillage de l'escalier) : Entreprise ABELLARD pour 8 323 € HT
- Electricité (points lumineux, prises de courant, radiateurs et tableau électrique) : Entreprise GEORGET pour 4 100 € HT
- Plomberie (évier et meuble, mitigeurs, chauffe-eau) : Entreprise GEORGET pour un montant de 1 164€ HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de retenir les devis précités pour un montant total d'opération s'élevant à 13 587€ HT,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget – opération n°279,

**AUTORISE** Madame le Maire a signé les devis.

**Questions diverses :**

Madame le Maire a communiqué les diverses invitations aux différentes assemblées générales, animations, tournois et expositions...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Le prochain Conseil aura lieu le 04 juin 2018 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée	Excusé <i>(pouvoir à Patrick PLANTIER)</i>	
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée <i>(pouvoir à Claude BOISDRON)</i>			